



Assignation avant divorce pour faute

Par **mimi59200**, le **03/11/2015 à 16:40**

Bonjour,

Je suis victime de mariage gris et de ce fait j'ai demandé un divorce pour faute l'an dernier. Mon mari ne s'est jamais manifesté depuis la naissance de son enfant et n'est jamais subvenu à ses besoins car il a obtenu son titre de séjour de 1 an.

J'ai reçu une assignation de la part de mon mari devant le jaf car il veut voir son enfant mais ne veut pas verser de pension alimentaire. De plus il a écrit beaucoup de mensonges .

Je suis passé hier avec tous les éléments de preuves (son profil sur un site de rencontre, compte joint plein d'argent, lettres du préfet, logement insalubre etc). C'est son avocate qui l'a représenté car monsieur prétendait travailler.

Donc ma question est de savoir si son absence pouvait lui porter préjudice? Aussi je m'inquiète du devenir de ma requête en divorce car je ne suis toujours pas passée pour la non-conciliation. De ce fait je n'ai pas pu être auditionnée. La juge était surprise car normalement on passe la non conciliation puis on statue sur les enfants n'est ce pas? Hors dans mon cas c'est l'inverse, donc je ne comprends pas comment la juge fera pour donner sa décision le 16 novembre alors que je n'est toujours pas été auditionnée et que mon mari ne s'est même pas présenté . J'ai fais 2 requêtes en divorce et la juge n'a aucun dossier en attente comment se fait-il?

Merci de m'avoir lue.

Par amajuris, le 03/11/2015 à 17:44

bonjour,
je pense que votre avocat devrait être à même de vous répondre puisque l'avocat est
obligatoire en matière de divorce.
salutations